



الجمهوريَّة الجَزائِيرِيَّة  
الدِّيمُقْرَاطِيَّة الشُّعُوبِيَّة

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية. قوانين. أوامر و مراسيم  
قرارات مقررات. مناشير. إعلانات و بЛАГАТ

	ALGERIE		ETRANGER		DIRECTION ET REDACTION
	6 mois	1 an	6 mois	1 an	
Edition originale .....	20 DA	30 DA	30 DA	50 DA	Abonnements et publicité
Edition originale et sa traduction .....	30 DA	50 DA	40 DA	70 DA	IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13, AV. A. Benbark - ALGER Tél. : 66-18-15 à 17 — C.C.P. 3200-50 - ALGER

(Frais d'expédition en sus)

*Edition originale, le numéro : 0,30 dinar. Edition originale et sa traduction, le numéro : 0,70 dinar — Numéro des années antérieures : 0,50 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse ajouter 0,40 dinar. Tarif des insertions 10 dinars la ligne.*

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,  
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES  
(Traduction française)

## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 74-15 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre d'Etat, p. 99.

Décret n° 74-16 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre d'Etat chargé des transports, p. 100.

Décret n° 74-17 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des affaires étrangères, p. 103.

Décret n° 74-18 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'intérieur, p. 106.

Décret n° 74-19 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 109.

## SOMMAIRE (Suite)

**Décret n° 74-20 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 113.**

**Décret n° 74-21 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des enseignements primaire et secondaire, p. 118.**

**Décret n° 74-22 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, p. 118.**

**Décret n° 74-23 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la santé publique, p. 120.**

**Décret n° 74-24 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des travaux publics et de la construction, p. 124.**

**Décret n° 74-25 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'information et de la culture, p. 127.**

**Décret n° 74-26 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 130.**

**Décret n° 74-27 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, p. 132.**

**Décret n° 74-28 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre du tourisme, p. 134.**

**Décret n° 74-29 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre du travail et des affaires sociales, p. 136.**

**Décret n° 74-30 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre du commerce, p. 139.**

**Décret n° 74-31 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des finances, p. 141.**

**Décret n° 74-32 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des anciens moudjahidines, p. 143.**

**Décret n° 74-33 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des postes et télécommunications, p. 146.**

**Décret n° 74-34 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la jeunesse et des sports, p. 147.**

**Décret n° 74-35 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au secrétaire d'Etat au plan, p. 150.**

**Décret n° 74-36 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, p. 152.**

**Décret n° 74-37 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au budget annexe des irrigations, p. 154.**

# DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

## MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 74-15 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre d'Etat.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) :

### Décret :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre d'Etat, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre d'Etat

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Ministère d'Etat — Rémunérations principales .....	71.000
31-02	Ministère d'Etat — Indemnités et allocations diverses .....	24.500
31-03	Ministère d'Etat. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	34.000
	Total de la 1ère partie .....	<b>129.500</b>
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Ministère d'Etat — Rentes d'accidents du travail .....	4.000
	Total de la 2ème partie .....	<b>4.000</b>
	3ème partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-01	Ministère d'Etat — Prestations familiales .....	5.000
33-02	Ministère d'Etat — Prestations facultatives .....	2.500
33-03	Ministère d'Etat — Sécurité sociale .....	5.000
	Total de la 3ème partie .....	<b>12.500</b>
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Ministère d'Etat — Remboursement de frais .....	105.000
34-02	Ministère d'Etat — Matériel et mobilier .....	35.000
34-03	Ministère d'Etat — Fournitures .....	29.500
34-04	Ministère d'Etat — Charges annexes .....	30.000
34-05	Ministère d'Etat. — Habillement .....	mématoire
34-90	Ministère d'Etat — Parc automobile .....	76.000
34-92	Ministère d'Etat — Loyers .....	24.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	4.500
	Total de la 4ème partie .....	<b>304.000</b>
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments .....	50.000
	Total de la 5ème partie .....	<b>50.000</b>
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Divers .....	620.000
	Total de la 7ème partie .....	<b>620.000</b>
	Total du Titre III .....	<b>1.120.000</b>
	Total général pour le ministère d'Etat .....	<b>1.120.000</b>

Décret n° 74-16 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre d'Etat chargé des transports.

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre d'Etat chargé des transports, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Yousri BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre d'Etat chargé des transports

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	1.300.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	140.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	95.000
31-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rémunérations principales .....	1.151.000
31-12	Services extérieurs des transports terrestres — Indemnités et allocations diverses .....	100.000
31-13	Services extérieurs des transports terrestres — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	20.000
31-17	Vacations des experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile .....	350.000
31-21	Services extérieurs de la marine marchande — Rémunérations principales .....	1.300.000
31-22	Services extérieurs de la marine marchande — Indemnités et allocations diverses .....	190.000
31-23	Services extérieurs de la marine marchande — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	149.000
31-31	Services extérieurs de l'aviation civile — Rémunérations principales .....	400.000
31-32	Services extérieurs de l'aviation civile — Indemnités et allocations diverses .....	65.000
31-33	Services extérieurs de l'aviation civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	50.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	7.000
31-92	Services extérieurs des transports terrestres — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	3.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	
	Total pour la 1ère partie .....	5.320.000
		mémento

N° des CHAPITRES	LIBELLES	b n sce	CREDITS OUVERTS EN DA.
2ème partie			
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>			
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....		23.000
32-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rentes d'accidents du travail .....		10.000
Total pour la 2ème partie .....			33.000
3ème partie			
<i>Personnel en activité et en retraite</i>			
<i>Charges sociales</i>			
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....		352.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....		2.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....		90.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales .....		2.500
33-11	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations familiales ..		178.000
33-12	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations facultatives ..		1.500
33-13	Services extérieurs des transports terrestres — Sécurité sociale .....		45.000
33-14	Services extérieurs des transports terrestres — Contributions aux œuvres sociales .....		2.500
33-96	Contribution de l'Etat au fonds de retraite des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways .....		425.000
Total pour la 3ème partie .....			1.099.000
4ème partie			
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>			
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....		250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....		80.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....		175.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....		235.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....		8.000
34-11	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais .....		80.000
34-12	Services extérieurs des transports terrestres — Matériel et mobilier .....		100.000
34-13	Services extérieurs des transports terrestres — Fournitures .....		48.000
34-14	Services extérieurs des transports terrestres — Charges annexes .....		50.000
34-15	Services extérieurs des transports terrestres — Habillement .....		8.000
34-17	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais aux experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile .....		95.000
34-21	Services extérieurs de la marine marchande — Remboursement de frais .....		71.000
34-22	Services extérieurs de la marine marchande — Matériel et mobilier .....		60.000
34-23	Services extérieurs de la marine marchande — Fournitures .....		110.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-24	Services extérieurs de la marine marchande — Charges annexes ....	110.000
34-25	Services extérieurs de la marine marchande — Habillement .....	25.000
34-26	Services extérieurs de la marine marchande — Alimentation et cantines .....	135.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	383.000
34-91	Services extérieurs des transports terrestres — Parc automobile .....	200.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	32.000
34-93	Services extérieurs des transports terrestres — Loyers .....	18.000
34-94	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ....	10.000
34-97	Entretien et fonctionnement des vedettes garde-pêche et des embarcations d'application des écoles .....	230.000
	<b>Total pour la 4ème partie .....</b>	<b>2.513.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	115.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs des transports terrestres .....	65.000
	<b>Total pour la 5ème partie .....</b>	<b>180.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut scientifique et technique des pêches et de l'aquiculture .....	750.000
36-02	Subvention de l'Etat au fonctionnement de l'institut hydrométéorologique de formation et de recherches .....	2.400.000
36-04	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère .....	355.000
	<b>Total pour la 6ème partie .....</b>	<b>3.805.000</b>
	<b>Total pour le titre III .....</b>	<b>12.950.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses .....	3.000.000
	<b>Total pour la 3ème partie .....</b>	<b>3.000.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Subvention à la S.N.C.F.A. ....	58.000.000
44-02	Subvention à l'E.N.E.M.A. ....	29.000.000
	<b>Total pour la 4ème partie .....</b>	<b>87.000.000</b>
	<b>Total pour le titre IV .....</b>	<b>90.000.000</b>
	<b>Total général pour le ministère d'Etat chargé des transports ....</b>	<b>102.950.000</b>

**Décret n° 74-17 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des affaires étrangères.**

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

**Article 1<sup>er</sup>.** — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des affaires étrangères, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

**Art. 2** — Les crédits destinés aux services extérieurs du ministère des affaires étrangères, donnent lieu à l'établissement d'un budget prévisionnel par mission diplomatique.

Il reprend les crédits, par chapitre, ainsi que les éléments ayant servi à l'évaluation des besoins (effectifs, parc automobile, etc...).

**Art. 3.** — Sur la base de ce budget, une délégation annuelle de crédits est effectuée au profit de chaque poste diplomatique.

Cette délégation est soumise, en même temps que le budget prévisionnel de chaque mission, au visa de la direction du budget et du contrôle et de la direction des finances extérieures du ministère des finances.

Toute modification à ces deux documents est prononcée dans les formes décrites ci-dessus.

**Art. 4.** — Il est tenu auprès de chaque mission diplomatique, une comptabilité des engagements et une comptabilité des paiements.

**Art. 5.** — Dans la limite des crédits délégués à chaque mission, l'engagement, la liquidation et le mandatement sont effectués par le chef de mission ou le chargé d'affaires

et le mandatement par le payeur général auprès de l'ambassade d'Algérie à Paris pour les missions ayant leur siège en France ; pour les autres missions, une situation mensuelle des engagements et des paiements est adressée au trésorier principal d'Alger (service des postes diplomatiques et consulaires).

**Art. 6.** — A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974, il sera créé une régie auprès de chaque ambassade d'Algérie et, le cas échéant, des sous-réglies auprès des consulats.

Le régisseur est désigné par le ministère des affaires étrangères et agréé par le ministère des finances (direction du trésor, du crédit et des assurances). Il est responsable des opérations qu'il effectue dans le cadre du budget de la mission et des opérations effectuées par les sous-régisseurs placés sous ses ordres.

**Art. 7.** — Pour les paiements sur régie ou sous-réglie, le plafond des avances est fixé à 200.000 DA par mission, dans le cadre du budget de cette dernière. Le régisseur comptabilise les engagements et les paiements, réunit les pièces justificatives et les transmet, en vue du renouvellement de l'avance :

- au payeur général auprès de l'ambassade d'Algérie à Paris pour les missions ayant leur siège en France,
- au trésorier principal d'Alger pour les autres missions.

**Art. 8.** — En cas de rejet d'une justification, le trésorier en avise immédiatement le ministère des finances et le ministère des affaires étrangères.

**Art. 9.** — Le ministère des affaires étrangères peut effectuer directement certaines dépenses pour le compte des services extérieurs ; les crédits correspondant à ces dépenses sont, dans ce cas, exclus du budget de la mission concernée.

**Art. 10.** — Les excédents dégagés à la fin de chaque année doivent être reversés au trésor avant le 15 février de l'année suivante. A défaut, il sera tenu compte de ces excédents pour l'évaluation des besoins de la mission pour l'année.

**Art. 11.** — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1974 au ministre des affaires étrangères

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1 <sup>re</sup> Partie		
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	4 400.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	1.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.000.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales .....	22.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses .....	21.000.000
31-13	Services à l'étranger. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	925.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CRÉDITS OUVERTS EN D.A.
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	mémoire
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	Total de la 1 <sup>re</sup> Partie .....	50.325.000
	2 <sup>ème</sup> Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	mémoire
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail .....	mémoire
	Total de la 2 <sup>ème</sup> partie .....	mémoire
	3 <sup>ème</sup> Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	980.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	600.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	720.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	10.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	1.900.000
	Total de la 3 <sup>ème</sup> partie .....	4.230.000
	4 <sup>ème</sup> Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	3.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	1.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	870.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	3.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	80.000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais .....	7.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier .....	4.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures .....	2.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes .....	5.250.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement .....	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	750.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	2.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	20.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	3.080.000
34-97	Frais judiciaire — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	15.000
	Total de la 4 <sup>ème</sup> partie .....	33.615.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>5ème Partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	1.000.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles .....	3.000.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>4.000.000</b>
	<b>7ème Partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conférences internationales .....	730.000
37-11	Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et consu- laires .....	14.900.000
37-21	Dépenses diverses .....	100.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>15.730.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>107.900.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<i>2ème partie</i>	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Participations aux organismes internationaux .....	mémoire
	<b>Total de la 2ème partie .....</b>	<b>mémoire</b>
	<i>6ème Partie</i>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-91	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et néces- siteux à l'étranger .....	600.000
	<b>Total de la 6ème Partie .....</b>	<b>600.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>600.000</b>
	<b>Total général pour le ministère des affaires étrangères .....</b>	<b>108.500.000</b>

Décret n° 74-18 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décreté :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'intérieur, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre de l'intérieur

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
. 1ère partie		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	5.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	150.000
31-11	Administration des walis — Rémunérations principales .....	3.450.000
31-12	Administration des walis — Indemnités et allocations diverses .....	550.000
31-21	Administration locale — Rémunérations principales .....	31.580.000
31-22	Administration locale — Indemnités et allocations diverses .....	4.000.000
31-31	Sûreté Nationale — Rémunérations principales .....	147.100.000
31-32	Sûreté Nationale — Indemnités et allocations diverses .....	59.500.000
31-33	Sûreté Nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	3.700.000
31-41	Protection civile — Rémunérations principales .....	19.500.000
31-42	Protection civile. — Indemnités et allocations diverses .....	4.500.000
31-43	Protection civile. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	4.200.000
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales .....	9.000.000
31-52	Transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses .....	1.800.000
31-53	Transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	250.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	240.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	210.000
31-99	Rémunérations des fonctionnaires détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		295.330.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	100.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail .....	520.000
	Total de la 2ème partie .....	620.000
3ème partie		
<i>Charges sociales des personnels en activité et en retraite</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	36.137.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	360.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	5.815.775
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales .....	280.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	10.173.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	385.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	1.984.225
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales .....	150.000
	Total de la 3ème partie .....	55.255.000
4ème partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	580.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	400.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	320.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	200.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	35.000
34-11	Administration des walls — Remboursement de frais .....	290.000
34-21	Administration locale — Remboursement de frais .....	700.000
34-25	Administration locale — Habillement .....	360.000
34-31	Sûreté Nationale — Remboursement de frais .....	3.350.000
34-32	Sûreté Nationale — Matériel et mobilier .....	9.915.000
34-33	Sûreté Nationale — Fournitures .....	1.800.000
34-34	Sûreté Nationale — Charges annexes .....	4.000.000
34-35	Sûreté Nationale — Habillement .....	8.500.000
34-36	Sûreté Nationale — Alimentation .....	3.000.000
34-41	Protection civile — Remboursement de frais .....	450.000
34-42	Protection civile — Matériel et mobilier .....	2.500.000
34-43	Protection civile — Fournitures .....	980.000
34-44	Protection civile — Charges annexes .....	900.000
34-45	Protection civile — Habillement .....	2.500.000
34-46	Protection civile — Alimentation .....	2.000.000
34-51	Transmissions nationales — Remboursement de frais .....	245.000
34-52	Transmissions nationales — Matériel et mobilier .....	1.600.000
34-53	Transmissions nationales — Fournitures .....	380.000
34-54	Transmissions nationales — Charges annexes .....	2.300.000
34-55	Transmissions nationales — Habillement .....	10.000
34-56	Transmissions nationales — Alimentation .....	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	10.980.700
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	2.380.300
34-92	Administration centrale — Loyers .....	698.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	37.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .....	600.000
	Total de la 4ème partie .....	62.000.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>5ème partie</b> <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles de l'administration centrale .....	4.640.000
35-91	Services extérieurs — Entretien et réparations des immeubles des services extérieurs .....	1.600.000
	Total de la 5ème partie .....	6.240.000
	<b>6ème partie</b> <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration .....	7.500.000
36-21	Subvention de fonctionnement au C.F.A. d'Alger .....	7.000.000
36-31	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Constantine .....	4.400.000
36-41	Subvention de fonctionnement au C.F.A. d'Oran .....	7.000.000
36-51	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Ouargla .....	2.900.000
36-61	Subvention de fonctionnement au C.F.A. de Béchar .....	2.500.000
36-81	Subvention de fonctionnement au centre par correspondance .....	900.000
	Total de la 6ème partie .....	32.200.000
	<b>7ème partie</b> <i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Dépenses des élections .....	7.700.000
37-22	Dépenses d'organisation de « l'Achaba » .....	400.000
37-23	Etat civil .....	3.500.000
37-31	Sûreté Nationale — Dépenses diverses .....	2.175.000
37-32	Administration centrale — Dépenses diverses .....	250.000
37-33	Administration locale — Dépenses diverses .....	750.000
	Total de la 7ème partie .....	14.775.000
	Total du titre III .....	466.510.000
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>2ème Partie</b> <i>Action internationale</i>	
42-01	Coopération internationale .....	2.000.000
	Total de la 2ème partie .....	2.000.000
	<b>3ème partie</b> <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses, rémunérations et indemnités aux stagiaires .....	550.000
	Total de la 3ème partie .....	550.000
	<b>6ème partie</b> <i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Transport gratuit des indigents algériens .....	200.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques .....	mémoire
	Total de la 6ème partie .....	200.000
	Total du Titre IV .....	2.750.000
	Total général pour le ministère de l'intérieur .....	469.260.000

Décret n° 74-19 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Dès la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, les crédits inscrits au chapitre 44-97 « Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvres des opérations de la révolution agraire », seront versés au compte spécial du trésor n° 302-033 « opérations effectuées au titre de la révolution agraire » et répartis entre les différents sous-comptes, en vue de leur utilisation par les ordonnateurs habilités, à cet effet, conformément au programme d'emploi qui sera fixé par décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Heuari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1974 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
31-01	Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Rémunérations principales .....	5.130.000
31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	670.000
31-11	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	615.000
31-12	Directions de l'agriculture de wilayas — Rémunérations principales .....	38.000.000
31-13	Directions de l'agriculture de wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	8.400.000
31-21	Directions de l'agriculture de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	650.000
31-22	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Rémunérations principales .....	3.100.000
31-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses .....	951.000
31-31	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires des palefreniers .....	3.300.000
31-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales .....	1.767.000
31-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocations diverses .....	421.000
31-41	Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.700.000
31-42	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales .....	20.740.000
31-43	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses .....	3.800.000
31-81	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	680.000
31-82	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	14.000.000
	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses .....	2.580.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-90	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de longue durée .....	10.000
31-92	Service extérieurs — Traitement du personnel en congé de longue durée .....	70.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	
	Total de la 1ère partie du titre III .....	106.584.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail .....	560.000
	Total de la 2ème partie du titre III .....	610.000
	3ème partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	2.050.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	772.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	10.730.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	2.451.000
	Total de la 3ème partie du titre III .....	16.053.000
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.630.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	639.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	975.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	29.000
34-07	Administration centrale — Rémunérations des services rendus par les coopératives de la comptabilité .....	300.000
34-11	Directions de l'agriculture des wilayas — Remboursement de frais ....	1.800.000
34-12	Directions de l'agriculture des wilayas — Matériel et mobilier .....	430.000
34-13	Directions de l'agriculture des wilayas — Fournitures .....	530.000
34-14	Directions de l'agriculture des wilayas — Charges annexes .....	1.000.000
34-15	Directions de l'agriculture des wilayas — Habillement .....	16.000
34-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Remboursement de frais .....	210.000
34-22	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Matériel et mobilier .....	1.354.000
34-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Fournitures ....	200.000
34-24	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Charges annexes .....	330.000
34-25	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Habillement ....	95.000
34-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Remboursement de frais ..	80.000
34-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Matériel et mobilier ....	150.000
34-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Fournitures .....	280.000
34-34	Services extérieurs de l'éducation agricole — Charges annexes .....	640.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-35	Services extérieurs de l'éducation agricole — Habillement .....	20.000
34-36	Services extérieurs de l'éducation agricole — Alimentation des élèves et des stagiaires .....	1.800.000
34-41	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Remboursement de frais .....	545.000
34-42	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier .....	500.000
34-43	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures .....	750.000
34-44	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Charges annexes .....	600.000
34-45	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Habillement .....	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	958.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	6.533.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	15.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	340.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ....	142.000
Total de la 4ème partie du titre III .....		24.469.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	200.000
35-11	Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles .....	2.890.000
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements .....	1.000.000
35-14	Entretien des exploitations des établissements d'enseignement agricole ..	420.000
35-15	Travaux de lutte contre l'incendie — Matériel — Détection — Signalisation .....	300.000
35-16	Travaux de lutte contre l'incendie — Entretien des tranchées pare-feu — Aménagement des postes de vigie — Travaux divers .....	900.000
35-17	Entretien et fonctionnement de l'exploitation du dépôt de reproducteurs de Tiaret .....	225.000
Total de la 5ème partie du titre III .....		5.935.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-11	Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des périmètres .....	1.300.000
36-21	Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin (I.V.V.) ..	2.000.000
36-31	Subvention de fonctionnement au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.) .....	1.500.000
36-32	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.) .....	29.580.000
36-33	Subventions de fonctionnement aux instituts de technologie moyens agricoles .....	19.314.000
36-41	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) .....	15.000.000
Total de la 6ème partie du titre III .....		68.694.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>7ème partie</b> <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Dépenses d'organisation des assises nationales du secteur agricole socialiste .....	450.000
	<b>Total de la 7ème partie du titre III .....</b>	<b>450.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>222.795.000</b>
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b> <b>3ème partie</b> <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses .....	597.000
43-02	Indemnités aux stagiaires .....	1.128.000
43-03	Vulgarisation .....	1.425.000
43-32	Orientation agricole — Apprentissage agricole et horticole .....	350.000
	<b>Total de la 3ème partie du titre IV .....</b>	<b>3.500.000</b>
	<b>4ème partie</b> <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général .....	600.000
44-12	Lutte antiacridienne et antiacryptogamique .....	7.000.000
44-21	Pépinières de la production végétale .....	900.000
44-22	Lutte contre les maladies animales .....	4.000.000
44-23	Subventions aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs	615.000
44-24	Dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des postes de vulgarisation .....	300.000
44-27	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la protection des végétaux .....	40.000
44-28	Encouragement à la production animale .....	200.000
44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association pour le développement du pastoralisme .....	50.000
44-97	Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre des opérations de la révolution agraire .....	131.450.000
	<b>Total de la 4ème partie du titre IV .....</b>	<b>145.155.000</b>
	<b>6ème partie</b> <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-02	Contribution de l'Etat au régime des allocations familiales du secteur autogéré agricole .....	43.000.000
	<b>Total de la 6ème partie du titre IV .....</b>	<b>43.000.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>191.655.000</b>
	<b>Total général pour le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire..</b>	<b>414.450.000</b>

Décret n° 74-20 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre de la justice, garde des sceaux

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	1.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.050.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales .....	28.300.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses .....	5.200.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	800.000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales .....	13.000.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses .....	1.700.000
31-31	Notariat — Rémunérations principales .....	3.500.000
31-32	Notariat — Indemnités et allocations diverses .....	1.000.000
31-33	Notariat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.100.000
31-43	Personnel auxiliaire de greffe — Salaires et accessoires de salaires .....	1.750.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale .....	60.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs .....	40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	Total de la 1ère partie .....	59.300.000
2ème partie		
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale .....	50.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs .....	100.000
	Total de la 2ème partie .....	150.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>3ème partie</b> <b>Personnel en activité et en retraite</b> <b>Charges sociales</b>	
33-01	Prestations familiales — Administration centrale .....	3.800.000
33-02	Prestations facultatives — Administration centrale .....	60.000
33-03	Sécurité sociale — Administration centrale .....	870.000
33-04	Contributions aux œuvres sociales du ministère de la justice — Administration centrale .....	60.000
33-11	Prestations familiales — Services extérieurs .....	3.900.000
33-12	Prestations facultatives — Services extérieurs .....	40.000
33-13	Sécurité sociale — Services extérieurs .....	430.000
33-14	Contributions aux œuvres sociales — Services extérieurs .....	10.000
	Total de la 3ème partie .....	9.170.000
	<b>4ème partie</b> <b>Matériel et fonctionnement des services</b>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.300.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	1.200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.050.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	70.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais .....	160.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier .....	610.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures .....	540.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes .....	890.000
34-15	Services judiciaires — Habillement .....	50.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais .....	550.000
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier .....	500.000
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures .....	350.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes .....	510.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement .....	1.000.000
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus .....	5.900.000
34-31	Notariat — Remboursement de frais .....	30.000
34-32	Notariat — Matériel et mobilier .....	210.000
34-33	Notariat — Fournitures .....	200.000
34-34	Notariat — Charges annexes .....	100.000
34-35	Notariat — Habillement .....	mémoire
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	1.400.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	400.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	50.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	250.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	20.000
	Total de la 4ème partie .....	18.300.000
	<b>5ème partie</b> <b>Travaux d'entretien</b>	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale .....	100.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services judiciaires .....	440.000
35-21	Entretien et réparations des bâtiments des services pénitentiaires .....	250.000
35-31	Entretien et réparations des bâtiments du notariat .....	120.000
	Total de la 5ème partie .....	910.000
	<b>7ème partie</b> <b>Dépenses diverses</b>	
37-01	Dépenses de préparations et de fonctionnement de congrès .....	mémoire
37-11	Frais de justice criminelle .....	10.000
	Total de la 7ème partie .....	10.000
	Total du titre III .....	87.840.000
	Total pour le ministère de la Justice .....	87.840.000

Décret n° 74-31 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des enseignements primaire et secondaire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

**Décreté :**

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des enseignements primaire et secondaire, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des enseignements primaire et secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

**TABLEAU A**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre des enseignements primaire et secondaire**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	6.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	470.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	190.000
31-11	Administration académique — Rémunérations principales .....	16.100.000
31-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses .....	1.023.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	270.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales .....	177.600.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses .....	20.500.000
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Rémunérations principales .....	129.700.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses .....	5.258.000
31-35	Instituts de technologie — Personnels enseignant et administratif — Rémunérations principales .....	24.800.000
31-36	Instituts de technologie — Personnels enseignant et administratif — Indemnités et allocations diverses .....	3.720.000
31-43	Etablissements d'enseignement primaire — Rémunérations principales .....	6.600.000
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses .....	630.000.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales .....	1.580.000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses .....	70.000
31-47	Oriéntation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales .....	1.940.000
31-48	Oriéntation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses .....	44.000
31-49	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales .....	1.250.000
31-50	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses .....	103.000
31-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Rémunérations principales .....	820.000
31-58	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Indemnités et allocations diverses .....	42.000
31-65	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle .....	85.000.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	1.400.000
31-99	Rémunération des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
Total de la 1ère partie .....		1.177.180.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Rentes à accidents du travail — Administration centrale .....	12.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs .....	108.000
	Total de la 2ème partie .....	120.000
	3ème partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-01	Prestations familiales .....	90.300.000
33-02	Prestations facultatives — Administration centrale .....	15.000
33-03	Sécurité sociale .....	38.680.000
33-04	Contributions aux œuvres sociales du ministère — Administration centrale .....	20.000
33-12	Prestations facultatives — Services extérieurs .....	135.000
33-14	Contribution aux œuvres sociale du ministère — Services extérieurs .....	100.000
	Total de la 3ème partie .....	129.250.000
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	565.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	704.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	2.325.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	35.000
34-11	Administration académique — Remboursement de frais .....	10.380.000
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier .....	1.000.000
34-13	Administration académique — Fournitures .....	1.450.000
34-14	Administration académique — Charges annexes .....	1.000.000
34-15	Administration académique — Habillement .....	30.000
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais .....	900.000
34-31	Orientation scolaire et professionnelle — Remboursement de frais .....	30.000
34-32	Orientation scolaire et professionnelle — Matériel et mobilier .....	90.000
34-33	Orientation scolaire et professionnelle — Fournitures .....	36.000
34-34	Orientation scolaire et professionnelle — Charges annexes .....	20.000
34-41	Remboursement de frais — Services extérieurs .....	2.850.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale .....	523.700
34-91	Parc automobile — Services extérieurs .....	513.300
34-92	Loyers — Administration centrale .....	51.000
34-93	Loyers — Services extérieurs .....	99.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	350.000
	Total de la 4ème partie .....	23.482.000
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien et réparation des bâtiments de l'administration centrale .....	100.000
35-11	Entretien et réparation des bâtiments des services extérieurs .....	300.000
35-12	Entretien et réparation des bâtiments des établissements d'enseignement du second degré .....	8.060.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
35-13	Entretien et réparation des bâtiments des établissements d'enseignement du premier degré .....	8.000.000
	Total de la 5ème partie .....	16.480.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonctionnement .....	20.655.000
36-35	Instituts de technologie — Subventions de fonctionnement .....	2.150.000
36-43	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement .....	
36-45	Institut pédagogique national. — Subventions de fonctionnement .....	850.000
36-49	Centre national d'alphabétisation. — Subventions de fonctionnement .....	10.500.000
36-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Subventions de fonctionnement .....	1.500.000
36-60	Perfectionnement des personnels enseignant et administratif. — Subvention .....	3.398.000
36-61	Activités culturelles des établissements scolaires — Subventions de fonctionnement .....	4.500.000
	Total de la 6ème partie .....	1.330.000
		44.883.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Frais d'organisation du congrès sur l'arabisation .....	300.000
	Total de la 7ème partie .....	300.000
	Total du Titre III .....	1.391.675.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Action éducative à l'étranger .....	1.000.000
	Total de la 2ème partie .....	1.000.000
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses diverses d'enseignement public .....	99.000.000
43-35	Instituts de technologie — Elèves en formation — Présalaires — Traitements de stage .....	31.500.000
43-41	Oeuvres complémentaires de l'école .....	150.000
43-42	Cantines scolaires .....	68.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration .....	3.000.000
	Total de la 3ème partie .....	201.650.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-13	Distribution de trousseaux aux élèves nécessiteux de l'enseignement élémentaire .....	
46-21	Oeuvres sociales en faveur des élèves .....	15.500.000
	Total de la 6ème partie .....	25.000
		15.525.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Hygiène scolaire .....	50.000
	Total de la 7ème partie .....	50.000
	Total du titre IV .....	218.225.000
	Total général pour le ministère des enseignements primaire et secondaire.	1.609.900.000

Décret n° 74-93 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	2.350.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	230.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	300.000
31-11	Etablissements d'enseignement supérieur et recherche scientifique — Rémunérations principales .....	77.330.000
31-12	Etablissements d'enseignement supérieur et recherche scientifique — Indemnités et allocations diverses .....	10.500.000
31-21	Centres des œuvres universitaires et scolaires — Rémunérations principales .....	10.500.000
31-22	Centres des œuvres universitaires et scolaires — Indemnités et allocations diverses .....	600.000
31-31	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle .....	6.000.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	
		mément
	Total de la 1ère partie .....	107.830.000
2ème partie		
	<i>Pensions et allocations</i>	
32-01	Rentes d'accidents de travail .....	30.000
	Total de la 2ème partie .....	30.000
3ème partie		
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-01	Prestations familiales .....	6.500.000
33-02	Prestations facultatives .....	30.000
33-03	Sécurité sociale .....	3.400.000
33-04	Contribution aux œuvres sociales du ministère .....	10.000
	Total de la 3ème partie .....	9.940.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.130.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	120.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	120.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	30.000
34-11	Etablissements d'enseignement supérieur et recherche scientifique — Remboursement de frais aux personnels étrangers .....	3.450.000
34-90	Parc automobile .....	260.000
34-92	Loyers .....	20.000
34-95	Remboursement de frais de transports des étudiants voyageant à tarif réduit (S.N.C.F.A.) .....	260.000
34-97	Frais judiciaires - Frais d'expertise - Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
	Total de la 4ème partie .....	5.800.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien et réparation des bâtiments de l'administration centrale .....	50.000
35-11	Entretien et réparation des bâtiments des établissements de l'enseignement supérieur .....	1.050.000
	Total de la 5ème partie .....	1.100.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-11	Etablissements d'enseignement supérieur et recherche scientifique — Subventions de fonctionnement .....	32.200.000
36-21	Centres des œuvres universitaires et scolaires — Subvention de fonctionnement .....	13.300.000
	Total de la 6ème partie .....	45.500.000
<b>7ème partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Dépenses pour le volontariat des étudiants .....	4.200.000
	Total de la 7ème partie .....	4.200.000
	Total pour le titre III .....	174.400.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Bourses d'enseignement supérieur .....	102.000.000
43-11	Présalaires .....	22.000.000
	Total de la 3ème partie .....	124.000.000
	Total pour le titre IV .....	124.000.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique .....	298.400.000

**Décret n° 74-23 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la santé publique.**

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décreté :

**Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de**

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la santé publique, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

**Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.**

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1974 au ministre de la santé publique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1 <sup>re</sup> partie		
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	3.215.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	260.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	400.000
31-11	Services extérieurs de la santé publique — Rémunérations principales ..	12.500.000
31-12	Services extérieurs de la santé publique — Indemnités et allocations diverses .....	2.860.000
31-13	Services extérieurs de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	300.000
31-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Rémunérations principales ..	5.782.000
31-22	Services de l'hygiène et de la prévention — Indemnités et allocations diverses .....	275.000
31-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.952.000
31-61	Ecoles des jeunes sourds — Rémunérations principales .....	600.000
31-62	Ecoles des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses .....	15.000
31-63	Ecoles des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	80.000
31-71	Ecole des aveugles — Rémunérations principales .....	960.000
31-72	Ecole des aveugles — Indemnités et allocations diverses .....	25.000
31-73	Ecole des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	100.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements et indemnités ..	mémoire
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale .....	10.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs .....	60.000

N° des CHAPITRES	LIBELLÉS	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	Total de la 1ère partie .....	29.394.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale .....	5.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs .....	25.000
	Total de la 2ème partie .....	30.000
	3ème partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	200.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales .....	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	2.500.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	10.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	900.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales .....	10.000
	Total de la 3ème partie .....	4.140.000
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	650.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	170.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	180.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	250.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	45.000
34-11	Services extérieurs de la santé publique — Remboursement de frais ..	600.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Matériel et mobilier .....	200.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Fournitures .....	200.000
34-14	Services extérieurs de la santé publique — Charges annexes .....	230.000
34-15	Services extérieurs de la santé publique — Habillement .....	80.000
34-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Remboursement de frais ..	820.000
34-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Matériel et mobilier .....	2.025.000
34-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Fournitures .....	12.054.000
34-24	Service de l'hygiène et de la prévention — Charges annexes .....	383.000
34-25	Service de l'hygiène et de la prévention — Habillement .....	120.000
34-27	Lutte contre la tuberculose — Achats de médicaments .....	6.000.000
34-28	Lutte contre le choléra — Achats de vaccins et médicaments .....	4.600.000
34-29	Lutte contre les maladies mentales — Achats de médicaments .....	4.000.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-61	Ecole des jeunes sourds — Remboursement de frais .....	2.000
34-62	Ecole des jeunes sourds — Matériel et mobilier .....	110.000
34-63	Ecole des jeunes sourds — Fournitures .....	70.000
34-64	Ecole des jeunes sourds — Charges annexes .....	60.000
34-65	Ecole des jeunes sourds — Habillement .....	30.000
34-66	Ecole des jeunes sourds — Alimentation .....	200.000
34-71	Ecole des aveugles — Remboursement de frais .....	4.000
34-72	Ecole des aveugles — Matériel et mobilier .....	75.000
34-73	Ecole des aveugles — Fournitures .....	60.000
34-74	Ecole des aveugles — Charges annexes .....	80.000
34-75	Ecole des aveugles — Habillement des élèves .....	45.000
34-76	Ecole des aveugles — Alimentation .....	240.000
34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais .....	800.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	2.240.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	1.680.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	100.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	400.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	100.000
Total de la 4ème partie .....		38.863.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	100.000
35-02	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	400.000
Total de la 5ème partie .....		500.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-21	Subventions aux instituts de technologie .....	8.286.000
36-31	Subvention à l'institut national de la santé publique .....	3.370.000
36-51	Subventions aux écoles de formation paramédicale .....	16.217.000
Total de la 6ème partie .....		27.873.000
Total pour le titre III .....		100.800.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CRÉDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-02	Bourses — Indemnités de documentation et de garde aux internes et externes en formation dans les centres hospitaliers et universitaires	9.000.000
	Total de la 3ème partie .....	9.000.000
	6ème partie	
	<i>Action sociale. — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires .....	425.700.000
46-02	Frais d'hospitalisation des malades dans les établissements spécialisés étrangers .....	4.000.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance .....	10.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables .....	1.000.000
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et allocations diverses ...	9.000.000
46-06	Subvention aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la santé publique .....	900.000
46-07	Action en faveur des handicapés physiques .....	2.000.000
	Total de la 6ème partie .....	452.600.000
	7ème partie	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-01	Contribution aux dépenses de l'Institut Pasteur .....	2.400.000
	Total de la 7ème partie .....	2.400.000
	Total pour le titre IV .....	464.000.000
	Total général pour le ministère de la santé publique .....	564.800.000

Décret n° 74-24 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,  
Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des travaux publics et de la construction, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre des travaux publics et de la construction

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE III — MOYENS DES SERVICES</b>	
	1 <sup>re</sup> partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	2.250.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	212.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	300.000
31-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Rémunérations principales .....	25.161.000
31-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Indemnités et allocations diverses .....	5.038.000
31-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.886.000
31-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales .....	13.271.000
31-16	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses .....	2.540.000
31-22	Centres de formation professionnelle — Indemnités et allocations diverses .....	1.000.000
31-23	Centres de formation professionnelle — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	650.000
31-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics et de la construction — Indemnités et allocations diverses .....	1.300.000
31-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	550.000
31-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Rémunérations principales .....	4.340.000
31-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Indemnités et allocations diverses .....	1.060.000
31-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	700.000
31-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales .....	1.729.000
31-46	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses .....	960.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	42.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	38.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	Total de la 1ère partie .....	62.427.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	270.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail .....	1.230.000
	Total de la 2ème partie .....	1.500.000
	3ème partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	1.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	380.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	6.850.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	1.420.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales .....	500.000
	Total de la 3ème partie .....	10.500.000
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	180.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	303.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	338.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	838.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	38.000
34-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Remboursement de frais .....	1.340.000
34-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Matériel et mobilier .....	595.000
34-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Fournitures .....	720.000
34-14	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Charges annexes .....	1.750.000
34-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Habillement .....	67.000
34-21	Centres de formation professionnelle — Remboursement de frais .....	205.000
34-22	Centres de formation professionnelle — Matériel et mobilier .....	635.000
34-23	Centres de formation professionnelle — Fournitures .....	213.000
34-24	Centres de formation professionnelle — Charges annexes .....	298.000
34-25	Centres de formation professionnelle — Habillement .....	27.000
34-26	Centres de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires .....	900.000
34-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Remboursement de frais .....	395.000
34-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Matériel et mobilier .....	265.000
34-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Fournitures .....	137.000
34-34	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Charges annexes .....	202.000
34-35	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Habillement .....	12.000
34-36	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Alimentation des élèves .....	600.000
34-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Remboursement de frais .....	510.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Matériel et mobilier .....	105.000
34-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Fournitures .....	180.000
34-44	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Charges annexes .....	250.000
34-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Habillement .....	8.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	1.074.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	3.826.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	80.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	251.000
34-95	Projet routier — Matériel roulant — Dépenses locales .....	7.200.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	350.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>23.390.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	200.000
35-11	Directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilayas — Entretien des immeubles .....	1.935.000
35-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Entretien des immeubles .....	60.000
35-31	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Entretien des immeubles .....	305.000
35-41	Routes nationales — Travaux d'entretien et de réparations .....	105.250.000
35-51	Travaux de défense contre les eaux nuisibles .....	10.000.000
35-61	Signalisation maritime — Phares et balises — Travaux d'entretien et de réparations .....	2.200.000
35-62	Ports maritimes — Domaine maritime — Défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparations .....	2.800.000
35-71	Aérodromes — Travaux d'entretien .....	1.800.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>124.550.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Participation au fonctionnement du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment .....	500.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>500.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>222.867.000</b>
	<b>TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Compléments de bourses — Cours par correspondance — Enseignement de la langue nationale .....	380.000
43-21	Centres de formation professionnelle — Présalaires des élèves et des stagiaires .....	2.473.000
43-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Présalaires des élèves .....	2.500.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>5.133.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>5.133.000</b>
	<b>Total général pour le ministère des travaux publics et de la construction .....</b>	<b>228.000.000</b>

Décret n° 74-25 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'information et de la culture.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'information et de la culture, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'information et de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1974 au ministre de l'information et de la culture

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA.
	<b>Titre III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1 <sup>ère</sup> partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	3.578.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	352.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	410.000
31-11	Centres de diffusion cinématographique — Rémunérations principales.	800.000
31-12	Centres de diffusion cinématographique — Indemnités et allocations diverses .....	48.000
31-13	Centres de diffusion cinématographique — personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	35.000
31-21	Centres de culture et d'information — Rémunérations principales ....	500.000
31-22	Centres de culture et d'information — Indemnités et allocations diverses .....	150.000
31-23	Centres de culture et d'information. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	80.000
31-31	Beaux-arts — Rémunérations principales .....	1.900.000
31-32	Beaux-arts — Indemnités et allocations diverses .....	315.000
31-33	Beaux-arts. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.900.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale .....	31.500
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs .....	3.500
31-99	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires communales .....	
	Total de la 1 <sup>ère</sup> partie .....	10.101.000
	2 <sup>ème</sup> partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale .....	18.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs .....	2.000
	Total de la 2 <sup>ème</sup> partie .....	20.000
	3 <sup>ème</sup> partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	1.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	27.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	225.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales .....	9.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	100.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	3.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	25.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales .....	1.000
	Total de la 3ème partie .....	1.390.000
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	1.050.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	290.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	30.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures et d'albums à caractère politique et culturel, publicité dans la presse étrangère et diffusion de la presse nationale à l'étranger .....	3.000.000
34-11	Centre de diffusion cinématographique — Remboursement de frais .....	140.000
34-12	Centre de diffusion cinématographique — Matériel et mobilier .....	60.000
34-13	Centre de diffusion cinématographique — Fournitures .....	110.000
34-14	Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes .....	20.000
34-15	Centre de diffusion cinématographique — Habillement .....	30.000
34-21	Centres de culture et d'information — Remboursement de frais .....	40.000
34-22	Centres de culture et d'information — Matériel et mobilier .....	45.000
34-23	Centres de culture et d'information — Fournitures .....	150.000
34-24	Centres de culture et d'information — Charges annexes .....	60.000
34-25	Centres de culture et d'information — Habillement .....	10.000
34-31	Beaux-arts — Remboursement de frais .....	30.000
34-32	Beaux-arts — Matériel et mobilier .....	100.000
34-33	Beaux-arts — Fournitures .....	230.000
34-34	Beaux-arts — Charges annexes .....	180.000
34-35	Beaux-arts — Habillement .....	45.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale .....	714.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs .....	mémoire
34-92	Loyers — Administration centrale .....	60.000
34-93	Loyers — Services extérieurs .....	10.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
	Total de la 4ème partie .....	7.814.000
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien des bâtiments</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparation des immeubles .....	630.000
35-11	Services extérieurs — Centres de culture et d'information — Entretien et réparation des immeubles .....	5.000
	Total de la 5ème partie .....	635.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	<b>6ème partie</b> <i>Subventions</i>	
36-11	Subvention de fonctionnement à la R.T.A. ....	50 000.000
36-12	Subvention à l'agence nationale « Algérie-Presse-Service » .....	4.500.000
36-13	Subvention à l'institut national de musique .....	1.500.000
36-14	Subvention au centre algérien de la cinématographie .....	200.000
36-15	Subvention aux activités théâtrales .....	6.200.000
36-16	Subvention à la presse écrite .....	4.350.000
36-17	Subvention à la bibliothèque nationale .....	1.800.000
36-18	Subvention de fonctionnement au centre de culture et d'information à Beyrouth .....	350.000
36-19	Subvention de fonctionnement au centre de culture et d'information à Paris .....	150.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>69.050.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Organisation de manifestations culturelles</i>	
37-01	Organisation de manifestations culturelles .....	2.000.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>2.000.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>91.060.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Encouragements aux activités culturelles .....	1.140.000
43-03	Bourses aux élèves de l'école des beaux-arts en Algérie et à l'étranger et bourses aux stagiaires étrangers .....	1.500.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>2.640.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>2.640.000</b>
	<b>Total général pour le ministère de l'information et de la culture ..</b>	<b>93.700.000</b>

Décret n° 74-26 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de l'industrie et de l'énergie, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1974 au ministre de l'industrie et de l'énergie

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III MOYENS DES SERVICES		
. 1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	5.184.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	785.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	451.000
31-11	Directions de l'industrie et de l'énergie de wilayas — Rémunérations principales .....	3.000.000
31-12	Directions de l'industrie et de l'énergie de wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	325.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	229.000
31-21	Direction de l'artisanat — Rémunérations principales .....	994.000
31-22	Direction de l'artisanat — Indemnités et allocations diverses .....	100.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	15.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	15.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	
	Total de la 1ère partie .....	11.098.000
. 2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail .....	10.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents de travail .....	5.000
	Total de la 2ème partie .....	15.000
. 3ème partie		
<i>Personnel en activité et en retraite</i>		
<i>Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	12.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	190.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	400.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	8.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	110.000
	Total de la 3ème partie .....	1.420.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	1.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	45.000
34-08	Frais d'arbitrage des commissions internationales dans le cadre du code pétrolier et des accords d'Alger — Honoraires des conseillers juridiques .....	20.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais .....	245.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier .....	478.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures .....	300.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes .....	300.000
34-15	Services extérieurs — Habillement .....	40.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	670.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	173.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	100.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	86.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	15.000
	Total de la 4ème partie .....	5.372.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	600.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	250.000
	Total de la 5ème partie .....	850.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-11	Subvention de fonctionnement à l'office national de la propriété industrielle (O.N.P.I.) .....	mémoire
36-21	Subvention à la société nationale de l'artisanat traditionnel (foires et expositions et formation professionnelle artisanale) .....	800.000
	Total de la 6ème partie .....	800.000
	Total du titre III .....	19.555.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Frais de voyage d'études aux élèves des mines .....	45.000
	Total de la 3ème partie .....	45.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>		
46-01	Aide exceptionnelle à certaines entreprises minières (Subvention aux H.S.O.) .....	3.000.000
	Total de la 6ème partie .....	3.000.000
	Total pour le titre IV .....	3.045.000
	Total général pour le ministère de l'industrie et de l'énergie ..	22.600.000

Décret n° 74-27 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décreté :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

**T A B L E A U A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1974**  
**au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses**

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1 <sup>ère</sup> partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	2.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	230.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	280.000
31-11	Inspections des wilayas — Rémunérations principales .....	600.000
31-12	Inspections des wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	90.000
31-13	Inspections des wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	83.000
31-21	Cultes — Rémunérations principales .....	17.500.000
31-22	Cultes — Indemnités et allocations diverses .....	900.000
31-31	Enseignement originel — Rémunérations principales .....	15.000.000
31-32	Enseignement originel — Indemnités et allocations diverses .....	4.060.000
31-42	Enseignement religieux — Indemnités de fonctions aux tâches de l'enseignement religieux .....	3.000.000
	Total de la 1 <sup>ère</sup> partie .....	43.723.000
	2 <sup>ème</sup> partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Rentes d'accidents de travail — Services extérieurs .....	28.000
	Total de la 2 <sup>ème</sup> partie .....	28.000
	3 <sup>ème</sup> partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-01	Prestations familiales — Administration centrale .....	7.840.000
33-02	Prestations facultatives — Administration centrale .....	10.000
33-03	Sécurité sociale — Administration centrale .....	1.640.000
33-11	Prestations familiales — Services extérieurs .....	160.000
33-12	Prestations facultatives — Services extérieurs .....	190.000
33-13	Sécurité sociale — Services extérieurs .....	60.000
	Total de la 3 <sup>ème</sup> partie .....	9.960.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	460.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	170.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	150.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	23.500
34-11	Inspections des wilayas — Remboursement de frais .....	80.000
34-12	Inspections des wilayas — Matériel et mobilier .....	170.000
34-13	Inspections des wilayas — Fournitures .....	80.000
34-14	Inspections des wilayas — Charges annexes .....	80.000
34-15	Inspections des wilayas — Habillement .....	16.500
34-21	Cultes — Remboursement de frais .....	90.000
34-22	Cultes — Matériel et mobilier .....	1.000.000
34-23	Cultes — Fournitures .....	40.000
34-24	Cultes — Charges annexes .....	750.000
34-31	Enseignement originel — Remboursement de frais .....	1.000.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale .....	295.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs .....	120.000
34-93	Loyers — Services extérieurs .....	60.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	20.000
	Total de la 4ème partie .....	4.905.000
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	30.000
35-11	Entretien des immeubles des inspections des wilayas .....	400.000
	Total de la 5ème partie .....	430.000
	6ème partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-31	Subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement originel .....	3.100.000
36-41	Subvention de fonctionnement au centre culturel islamique .....	600.000
36-51	Subvention de fonctionnement à l'école des cadres de Meftah .....	400.000
	Total de la 6ème partie .....	4.100.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Pélerinage aux lieux saints de l'Islam .....	110.000
37-41	Frais d'organisation du séminaire sur la pensée islamique .....	1.500.000
	Total de la 7ème partie .....	1.610.000
	Total du titre III .....	64.696.000
	TITRE IV	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses .....	3.904.000
	Total de la 3ème partie .....	3.904.000
	Total du titre IV .....	3.904.000
	Total général pour le ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses .....	68.600.000

Décret n° 74-22 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre du tourisme, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

**TABLEAU A**  
**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,**  
**au titre du budget de fonctionnement, pour 1974**  
**au ministre du tourisme**

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	1.504.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	175.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	50.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales .....	910.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses .....	155.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	23.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales .....	1.282.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	10.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	Total de la 1ère partie .....	4.109.000
2ème partie		
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail .....	10.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents de travail .....	mémoire
	Total de la 2ème partie .....	10.000
3ème partie		
	<i>Personnel en activité et en retraite</i>	
	<i>Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	155.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	9.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	68.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales .....	6.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	95.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	6.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	31.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales .....	4.000
	Total de la 3ème partie .....	374.000

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	195.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	90.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	140.000
24-05	Administration centrale — Habillement .....	8.500
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais .....	50.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier .....	140.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures .....	34.200
34-14	Services extérieurs — Charges annexes .....	59.800
34-15	Services extérieurs — Habillement .....	6.500
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	184.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	64.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	10.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	54.000
34-97	Frais judiciaires, frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
	Total de la 4ème partie .....	1.246.000
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	60.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	147.000
	Total de la 5ème partie .....	207.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux établissements de formation hôtelière .....	1.000.000
36-02	Subventions aux instituts de technologie .....	3.650.000
36-03	Subvention à l'O.N.A.T. .....	5.633.000
	Total de la 6ème partie .....	10.283.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Frais de confection de la revue « El-Djezaïr » .....	mémoire
37-02	Frais de réception et relations publiques .....	800.000
	Total de la 7ème partie .....	800.000
	Total du titre III .....	17.029.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Formation professionnelle touristique .....	60.000
	Total de la 3ème partie .....	60.000
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Action économique, encouragements et interventions</i>	
44-03	Subventions aux syndicats d'initiative .....	550.000
44-04	Subvention au Touring-club .....	150.000
44-05	Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions .....	320.000
	Total de la 4ème partie .....	1.020.000
	Total du titre IV .....	1.080.000
	Total pour le ministère du tourisme .....	18.109.000

Décret n° 74-29 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,  
Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973

portant loi de finances pour 1974, au ministre du travail et des affaires sociales, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1974 au ministre du travail et des affaires sociales

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b> 1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunerations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunerations principales .....	3.281.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	333.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	115.000
31-11	Services extérieurs — Remunerations principales .....	4.528.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses .....	383.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	85.000
31-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Salaires .....	17.568.000
31-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Indemnités et allocations diverses .....	365.000
31-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	115.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale .....	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs .....	20.000
31-99	Rémunerations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	Total de la 1ère partie .....	26.813.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale .....	20.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs .....	130.000
	Total de la 2ème partie .....	150.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	fo 4	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>3ème partie</b>			
<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>			
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....		354.000
33-02	Administration centrale Prestations facultatives .....		10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....		130.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales .....		4.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....		2.488.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....		30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....		2.922.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales .....		6.000
	Total de la 3ème partie .....		5.944.000
<b>4ème partie</b>			
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>			
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....		487.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....		111.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....		187.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....		220.000
34-06	Administration centrale — Habillement .....		27.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais .....		255.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier .....		226.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures .....		180.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes .....		278.000
34-15	Services extérieurs — Habillement .....		40.000
34-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Remboursement de frais .....		690.000
34-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Matériel et mobilier .....		10.068.000
34-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Fournitures .....		1.026.000
34-44	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Charges annexes .....		1.809.000
34-45	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Habillement .....		487.000
34-46	Formation professionnelle des adultes — Approvisionnement de cantines .....		10.000.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale .....		545.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs .....		898.000
34-92	Loyers — Administration centrale .....		270.000
34-93	Loyers — Services extérieurs .....		190.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat ....		100.000
	Total de la 4ème partie .....		28.094.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	5ème partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	100.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	200.000
	Total de la 5ème partie .....	300.000
	6ème partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention à l'O.N.A.M.O. .....	6.000.000
36-21	Subvention à l'E.N.E.P.E. .....	7.352.000
36-31	Subvention à l'institut national de la F.P.A. .....	4.500.000
36-41	Subventions aux instituts de technologie .....	11.500.000
	Total de la 6ème partie .....	29.352.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Congrès et foires .....	210.000
	Total de la 7ème partie .....	210.000
	Total pour le titre III .....	90.863.000
	TITRE IV	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-42	Formation professionnelle des adultes — Indemnités aux stagiaires	16.548.000
43-43	Subventions et indemnités (A.C.E.A. et A.A.S.E.) .....	4.380.000
43-44	Subventions et indemnités (Ecole de Djenan Ouledna) .....	200.000
43-46	Subventions et indemnités — Collège Drareni .....	1.300.000
43-47	Subvention à l'école hôtelière de Ben Aknou .....	365.000
	Total de la 3ème partie .....	22.173.000
	6ème partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Aide aux populations par la distribution de denrées de première nécessité et de secours vestimentaires .....	19.800.000
46-02	Lutte contre la mendicité .....	3.300.000
	Total de la 6ème partie .....	28.300.000
	7ème partie	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-01	Contributions à la caisse d'assurance sociale des mines (CASOMINES) ..	3.746.000
	Total de la 7ème partie .....	3.746.000
	Total pour le titre IV .....	54.219.000
	Total général pour le ministère du travail et des affaires sociales ..	145.082.000

Décret n° 74-80 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre du commerce, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre du commerce

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	3.123.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	300.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	100.000
31-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Rémunérations principales .....	5.800.000
31-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Indemnités et allocations diverses .....	590.000
31-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	185.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	20.000
31-92	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	<b>Total de la 1ère partie .....</b>	<b>10.118.000</b>
2ème partie		
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	40.000
32-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Rentes d'accidents du travail .....	mémoire
	<b>Total de la 2ème partie .....</b>	<b>40.000</b>
3ème partie		
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	285.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	105.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales .....	8.000
33-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Prestations familiales .....	485.000
33-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Prestations facultatives .....	20.000
33-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Sécurité sociale .....	285.000
33-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Contributions aux œuvres sociales .....	12.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>1.170.000</b>

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	820.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	210.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	345.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	450.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	20.000
34-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Remboursement de frais .....	785.000
34-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Matériel et mobilier .....	365.000
34-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Fournitures .....	250.000
34-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Charges annexes .....	180.000
34-15	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Habillement .....	25.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	470.000
34-91	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Parc automobile .....	285.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	150.000
34-93	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Loyers .....	80.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
	Total de la 4ème partie .....	4.445.000
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles .....	30.000
35-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et de la distribution — Entretien des immeubles .....	175.000
	Total de la 5ème partie .....	205.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du commerce .....	4.050.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'institut national des prix .....	1.300.000
36-11	Subvention à l'O.N.A.F.E.X. (Fonctionnement des services à l'étranger) — Foires à l'étranger — Manifestations économiques nationales .....	7.860.000
36-12	Projet P.N.U.D. Algérie 32 .....	895.000
	Total de la 6ème partie .....	14.105.000
	Total du titre III .....	30.083.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-02	Frais de stage .....	17.000
43-03	Encouragement à la formation .....	300.000
	Total de la 3ème partie .....	317.000
	Total du Titre IV .....	317.000
	Total général pour le ministère du commerce .....	30.400.000

Décret n° 74-31 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

**Décrète :**

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 au ministre des finances, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

**TABLEAU A**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre des finances**

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A
	<b>Titre III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	8.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	400.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	120.000
31-11	Directions financières de wilayas — Rémunérations principales .....	66.500.000
31-12	Directions financières de wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	6.200.000
31-13	Directions financières de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.750.000
31-21	Services communs — Rémunérations principales .....	32.000.000
31-22	Services communs — Indemnités et allocations diverses .....	2.300.000
31-23	Services communs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	380.000
31-63	Personnel non titulaire des régies financières — Salaires et accessoires de salaires .....	12.500.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
31-92	Directions financières de wilayas — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	200.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	50.000
	<b>Total de la 1ère partie .....</b>	<b>130.500.000</b>
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	2.000
32-11	Directions financières de wilayas — Rentes d'accidents du travail ....	8.000
	<b>Total de la 2ème partie .....</b>	<b>10.000</b>

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>3ème partie</b> <i>Charges sociales des personnels en activité et en retraite</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	7.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	2.080.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales .....	70.000
33-11	Directions financières de wilayas — Prestations familiales .....	10.215.000
33-12	Directions financières de wilayas — Prestations facultatives .....	80.000
33-13	Directions financières de wilayas — Sécurité sociale .....	2.920.000
33-14	Directions financières de wilayas — Contributions aux œuvres sociales .....	15.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>23.250.000</b>
	<b>4ème partie</b> <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	350.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	1.250.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	2.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	70.000
34-11	Directions financières de wilayas — Remboursement de frais .....	6.000.000
34-12	Directions financières de wilayas — Matériel et mobilier .....	3.350.000
34-13	Directions financières de wilayas — Fournitures .....	3.000.000
34-14	Directions financières de wilayas — Charges annexes .....	3.000.000
34-15	Directions financières de wilayas — Habillement .....	192.000
34-21	Services communs — Remboursement de frais .....	2.000.000
34-22	Services communs — Matériel et mobilier .....	1.350.000
34-23	Services communs — Fournitures .....	7.500.000
34-24	Services communs — Charges annexes .....	5.000.000
34-25	Services communs — Habillement .....	1.100.000
34-72	Impression des documents budgétaires .....	80.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	2.165.000
34-91	Directions financières de wilayas — Parc automobile .....	835.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	730.000
34-93	Directions financières de wilayas — Loyers .....	570.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	300.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>42.042.000</b>
	<b>5ème partie</b> <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles .....	1.260.000
35-11	Directions financières de wilayas — Entretien et réparations des immeubles .....	1.940.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>3.200.000</b>
	<b>6ème partie</b> <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable .....	4.500.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>4.500.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>203.502.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses, indemnités de stage et présalaires .....	2 000 000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>2.000.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>2.000.000</b>
	<b>Total général pour le ministère des finances .....</b>	<b>205 502.000</b>

**Décret n° 74-32 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des anciens moudjahidines.**

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

**Décret :**

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des anciens moudjahidines, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des anciens moudjahidines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

**TABLEAU A**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre des anciens moudjahidines**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1 <sup>ère</sup> Partie		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	3.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	320.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	539.000
31-11	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidines — Rémunérations principales .....	1.350.000
31-12	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidines — Indemnités et allocations diverses .....	320.000
31-13	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidines — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	65.000
31-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Rémunérations principales .....	372.000
31-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations diverses .....	20.000
31-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	22.000
31-31	Services extérieurs — Centres de repos — Rémunérations principales .....	158.000
31-32	Services extérieurs — Centres de repos — Indemnités et allocations diverses .....	6.000
31-33	Services extérieurs — Centres de repos — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	13.000
31-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Rémunérations principales .....	5.767.000
31-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Indemnités et allocations diverses .....	413.000
31-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	89.000
31-51	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Rémunérations principales .....	227.500
31-52	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Indemnités et allocations diverses .....	8.000
31-53	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	4.500
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale .....	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs .....	20.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	mémoire
	Total de la 1ère partie .....	13.034.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	30.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail .....	20.000
	Total de la 2ème partie .....	50.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	20.000
33-03	Administrations centrale — Sécurité sociale .....	160.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales .....	20.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	1.800.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	340.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales .....	30.000
	Total de la 3ème partie .....	3.000.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	288.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	470.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	410.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	260.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	60.000
34-11	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidines — Remboursement de frais .....	52.000
34-12	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidines — Matériel et mobilier .....	80.000
34-13	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidines — Fournitures .....	100.000
34-14	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidines — Charges annexes .....	170.000
34-15	Services extérieurs. — Directions des wilayas des anciens moudjahidines — Habillement .....	18.000
34-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais .....	13.000
34-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier .....	706.000
34-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures .....	20.000
34-24	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes .....	39.000
34-25	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement .....	17.000
34-31	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais .....	2.000
34-32	Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier .....	15.000
34-33	Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures .....	21.000
34-34	Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes .....	38.000
34-35	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement .....	6.000
34-36	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation .....	80.000
34-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement de frais .....	75.000
34-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et mobilier .....	190.000
34-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures .....	520.000
34-44	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes .....	513.000
34-45	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement .....	2.200.000
34-46	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation .....	2.800.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-51	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Remboursement de frais .....	2.000
34-52	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Matériel et mobilier .....	7.000
34-53	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Fournitures .....	101.000
34-54	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Charges annexes .....	17.000
34-55	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Habillement .....	17.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	780.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile .....	200.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	169.000
34-93	Services extérieurs — Loyers .....	11.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie .....	10.517.000
	<b>5ème Partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	240.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	300.000
	Total de la 5ème partie .....	540.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention au musée national du moudjahid .....	3.500.000
36-02	Subvention au centre de formation des arts traditionnels .....	mémoire
36-03	Subvention à la commission de réforme pour invalides à Paris .....	300.000
	Total de la 6ème partie .....	3.800.000
	<b>7ème Partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Congrès et journée des anciens moudjahidines .....	560.000
	Total de la 7ème partie .....	560.000
	Total du titre III .....	31.501.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème Partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Maisons d'enfants de chouhada — Allocations pour élèves fréquentant les établissements d'enseignement secondaire .....	600.000
	Total de la 3ème partie .....	600.000
	<b>6ème Partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidines et aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit .....	366.001.000
46-02	Remboursement de frais de transport aux anciens moudjahidines et aux enfants de chouhada .....	700.000
46-03	Frais de cures thermales et de séjours aux stations thermales .....	240.000
46-05	Frais de rapatriement des corps de chouhada .....	400.000
	Total de la 6ème partie .....	367.341.000
	Total du titre IV .....	367.941.000
	Total général pour le ministère des anciens moudjahidines ..	399.442.000

Décret n° 74-33 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des postes et télécommunications.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre des postes et télécommunications, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU « A »

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre des postes et télécommunications

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN D.A.
670	<i>Dette amortissable</i>	
	Frais financiers .....	21.540.000
	Total de la dette amortissable .....	21.540.000
610	<i>Personnel — Rémunérations principales</i>	
6120	Salaires du personnel ouvrier .....	4.125.000
6121	Administration centrale — Rémunérations principales .....	8.000.000
6122	Services extérieurs — Rémunérations principales .....	142.000.000
6123	Salaires du personnel non titulaire de renfort et de remplacement ..	3.900.000
6128	Rémunérations des fonctionnaires en situation spéciale .....	mémoire
615	Primes et indemnités diverses .....	19.874.000
619	Rémunérations diverses .....	1.881.000
	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel .....	6.000.000
	Total des dépenses de personnel .....	185.580.000
616	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
617	Charges annexes sur frais de personnel .....	mémoire
618	Charges des prestations sociales et de pensions civiles .....	45.802.000
	Œuvres sociales .....	2.750.000
	Total des charges sociales .....	48.552.000
60	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
613	Achats .....	35.073.000
62	Remboursement de frais .....	4.840.000
63	Impôts et taxes .....	8.980.000
630	Entretien et travaux, fournitures .....	14.142.000
638	Loyer et charges locatives .....	1.150.000
64	Etudes, recherches et documentation technique .....	600.000
	Transports et déplacements .....	8.235.000
	Total du matériel et du fonctionnement des services .....	73.020.000
68	<i>Dépenses diverses</i>	
680	Frais divers de gestion .....	6.500.000
690	Dotation aux amortissements .....	21.200.000
691	Diminution de stocks .....	mémoire
693	Utilisation de provisions antérieurement constituées .....	mémoire
6941	Dépenses exceptionnelles .....	mémoire
	Excédent d'exploitation affecté aux investissements (virement à la 2 <sup>ème</sup> section) .....	15.608.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestion- antérieures .....	mémoire
6943	Excédent non affecté (virement du budget général) .....	mémoire
	Total des dépenses diverses .....	43.308.000
	Total des dépenses de fonctionnement .....	372.000.000

Décret n° 74-34 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A  
Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au ministre de la jeunesse et des sports

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
31-01	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-02	Administration centrale — Rémunérations principales .....	6.000.000
31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	300.000
31-11	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	250.000
31-12	Inspections des Wilayas — Rémunérations principales .....	4.500.000
31-13	Inspections des wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	200.000
31-21	Inspections des Wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	150.000
31-22	Education physique et sportive — Rémunérations principales .....	21.200.000
31-41	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses .....	900.000
31-42	Jeunesse et éducation populaire — Rémunérations principales .....	22.200.000
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Indemnités et allocations diverses .....	1.000.000
31-90	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	1.443.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale .....	8.000
31-99	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs .....	12.000
	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires communales .....	40.000
	Total de la 1ère partie .....	58.203.000
2ème partie		
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale .....	5.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs .....	75.000
	Total de la 2ème partie .....	80.000
3ème partie		
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	780.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	1.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	570.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales .....	20.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales .....	5.200.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives .....	8.500
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale .....	1.500.000
33-14	Services extérieurs — Contribution aux œuvres sociales .....	mémoire
	Total de la 3ème partie .....	8.080.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	620.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	280.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	260.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	40.000
34-06	Administration centrale — Fournitures et matériels sportifs aux jeux méditerranéens de 1975 .....	4.500.000
34-11	Inspections des Wilayas — Remboursement de frais .....	150.000
34-12	Inspections des Wilayas — Matériel et mobilier .....	225.000
34-13	Inspections des Wilayas — Fournitures .....	300.000
34-14	Inspections des Wilayas — Charges annexes .....	270.000
34-15	Inspections des Wilayas — Habillement .....	30.000
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais .....	40.000
34-23	Education physique et sportive — Fournitures .....	4.500.000
34-31	Centre de formation des cadres — Remboursement de frais des stages régionaux et de wilayas .....	810.000
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais .....	200.000
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier .....	650.000
34-43	Jeunesse et éducation populaire — Fournitures .....	2.300.000
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes .....	834.000
34-45	Jeunesse et éducation populaire — Habillement .....	700.000
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation .....	3.200.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale .....	800.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs .....	1.700.000
34-92	Loyers — Administration centrale .....	100.000
34-93	Loyers — Services extérieurs .....	240.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	75.000
	Total de la 4ème partie .....	23.124.000
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	584.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs .....	1.200.000
	Total de la 5ème partie .....	1.784.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux centres de formation de cadres .....	22.129.000
36-11	Subvention à l'office du complexe olympique .....	3.350.000
36-21	Subvention au centre national de médecine sportive .....	2.000.000
36-31	Subvention au comité de préparation des VIIèmes jeux méditerranéens de 1975 .....	500.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>27.979.000</b>
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Information et documentation .....	600.000
37-11	Protection des élèves .....	150.000
37-21	Frais d'organisation et de déroulement de rencontres nationales et internationales de sport et de jeunesse .....	1.400.000
37-31	Frais d'organisation et de déroulement de la fête nationale de la jeunesse .....	1.000.000
	<b>Total de la 7ème partie .....</b>	<b>3.150.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>11.100.000</b>
	TITRE IV	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-03	Subventions — Encouragements .....	7.700.000
43-04	Subvention de fonctionnement à l'office algérien des centres de vacances (OACV) .....	2.900.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>10.600.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>10.600.000</b>
	<b>Total général pour le ministère de la jeunesse et des sports ..</b>	<b>133.000.000</b>

Décret n° 74-35 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au secrétaire d'Etat au plan.

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au secrétaire d'Etat au plan, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat au plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

#### Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, pour 1974 au secrétaire d'Etat au plan

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1 <sup>ère</sup> partie		
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	5.290.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	324.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	440.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	10.000
	Total de la 1 <sup>ère</sup> partie .....	6.064.000
2 <sup>ème</sup> partie		
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail .....	10 000
	Total de la 2 <sup>ème</sup> partie .....	10.000
3 <sup>ème</sup> partie		
	<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	330.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	175.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales du secrétariat d'Etat au plan .....	10 000
	Total de la 3 <sup>ème</sup> partie .....	530.000
4 <sup>ème</sup> partie		
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	338.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	272.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	280.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	280.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-05	Administration centrale — Habillement .....	14.000
34-12	Administration centrale — Matériel mécanographique .....	2.080.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	500.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	72.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
	<b>Total de la 4ème partie .....</b>	<b>3.846.000</b>
	 <b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments .....	50.000
	<b>Total de la 5ème partie .....</b>	<b>50.000</b>
	 <b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de planification et des statistiques .....	4.600.000
36-11	Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre de recherches en informatique .....	9.000.000
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>13.600.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>24.100.000</b>
	<b>Total général pour le secrétariat d'Etat au plan .....</b>	<b>24.100.000</b>

Décret n° 74-36 du 30 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au secrétaire d'Etat à l'hydraulique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décret :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au secrétaire d'Etat à l'hydraulique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales .....	1.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses .....	190.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	640.000
31-11	Directions de l'hydraulique de wilayas — Rémunérations principales ..	13.542.000
31-12	Directions de l'hydraulique de wilayas — Indemnités et allocations diverses .....	4.740.000
31-13	Directions de l'hydraulique de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	2.400.000
31-15	Directions de l'hydraulique de wilayas — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales .....	16.000.000
31-16	Directions de l'hydraulique de wilayas — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses .....	2.500.000
31-33	Etudes de milieu et recherche hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	2.670.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales .....	6.300.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses .....	1.158.000
31-90	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de longue durée .....	10.000
31-92	Direction de l'hydraulique de wilayas — Traitement du personnel en congé de longue durée .....	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales .....	
	Total de la 1ère partie .....	51.770.000
2ème partie		
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail .....	5.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents de travail .....	95.000
	Total de la 2ème partie .....	100.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
3ème partie		
<i>Personnel en activité et en retraite — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale — Prestations familiales .....	400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives .....	7.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	700.000
33-04	Administration centrale — œuvres sociales .....	7.500
33-11	Directions de l'hydraulique de wilayas — Prestations familiales .....	3.400.000
33-12	Directions de l'hydraulique de wilayas — Prestations facultatives .....	22.500
33-13	Directions de l'hydraulique de wilayas — Sécurité sociale .....	1.100.000
33-14	Directions de l'hydraulique de wilayas — œuvres sociales .....	22.500
Total de la 3ème partie .....		5.660.000
4ème partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais .....	1.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier .....	600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures .....	500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes .....	400.000
34-05	Administration centrale — Habillement .....	30.000
34-11	Directions de l'hydraulique de wilayas — Remboursement de frais .....	1.900.000
34-12	Directions de l'hydraulique de wilayas — Matériel et mobilier .....	1.300.000
34-13	Directions de l'hydraulique de wilayas — Fournitures .....	1.350.000
34-14	Directions de l'hydraulique de wilayas — Charges annexes .....	1.500.000
34-15	Directions de l'hydraulique de wilayas — Habillement .....	150.000
34-18	Police des cours d'eau .....	1.200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile .....	675.000
34-91	Directions de l'hydraulique de wilayas — Parc automobile .....	5.925.000
34-92	Administration centrale — Loyers .....	390.000
34-93	Directions de l'hydraulique de wilayas — Loyers .....	260.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat .....	130.000
Total de la 4ème partie .....		17.310.000
5ème partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale .....	200.000
35-11	Entretien des immeubles des directions de l'hydraulique de wilayas .....	1.300.000
35-16	Hydraulique. — Travaux d'entretien et de réparation .....	11.000.000
Total de la 5ème partie .....		12.500.000
6ème partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut hydrotechnique et de bonification .....	3.250.000
Total de la 6ème partie .....		3.250.000
Total du titre III .....		90.590.000
TITRE IV		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
3ème partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Bourses — Compléments de bourses — Indemnités de stages .....	1.310.000
Total de la 3ème partie .....		1.310.000
Total du titre IV .....		1.310.000
Total général pour le secrétariat d'Etat à l'hydraulique .....		91.900.000

**Décret n° 74-37 du 20 janvier 1974 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au budget annexe des irrigations.**

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,  
Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974 (article 11) ;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les crédits ouverts, au titre du budget de

fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-64 du 28 décembre 1973 portant loi de finances pour 1974, au budget annexe des irrigations, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 janvier 1974.

Houari BOUMEDIENE

### TABLEAU A

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement, pour 1974  
au budget annexe des irrigations**

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de distribution des eaux d'irrigation .....	4.210.000
2	Contribution du budget annexe des irrigations pour la constitution de pensions de retraite du personnel .....	230.000
3	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales .....	100.000
4	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses .....	20.000
5	Agence comptable — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .....	40.000
6	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales .....	1.105.000
7	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses .....	66.000
8	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales .....	3.970.000
9	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses .....	500.000
10	Périmètres d'irrigation — Personnel temporaire d'entretien des ouvrages d'irrigation — Salaires et accessoires de salaires .....	5.760.000
11	Agence comptable — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires .....	6.000
12	Périmètres d'irrigation — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires .....	305.000
13	Agence comptable — Prestations familiales .....	25.000
14	Périmètres d'irrigation — Prestations familiales .....	850.000
15	Agence comptable — Prestations facultatives .....	3.000
16	Périmètres d'irrigation — Prestations facultatives .....	10.000

N° des CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
17	Agence comptable — Sécurité sociale .....	5.000
18	Périmètres d'irrigation — Sécurité sociale .....	284.000
19	Agence comptable — Remboursement de frais .....	5.000
20	Agence comptable — Matériel et mobilier .....	20.000
21	Agence comptable — Fournitures .....	10.000
22	Agence comptable — Charges annexes .....	30.000
23	Agence comptable — Habillement .....	5.000
24	Périmètres d'irrigation — Remboursement de frais .....	170.000
25	Périmètres d'irrigation — Matériel et mobilier .....	70.000
26	Périmètres d'irrigation — Fournitures .....	70.000
27	Périmètres d'irrigation — Charges annexes .....	160.000
28	Périmètres d'irrigation — Habillement .....	30.000
29	Ouvrages et réseaux d'irrigation — Frais d'entretien et d'exploitation ..	2.000.000
30	Agence comptable — Parc automobile .....	100.000
31	Périmètres d'irrigation — Parc automobile .....	1.000.000
32	Agence comptable — Loyers .....	15.000
33	Périmètres d'irrigation — Loyers .....	mémoire
34	Agence comptable — Entretien des immeubles .....	10.000
35	Périmètres d'irrigation — Entretien des immeubles .....	45.000
36	Dépenses diverses .....	96.000
	Total général pour le budget annexe des irrigations .....	21.325.000